



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Distribution d'équipements de protection individuelle

Question écrite n° 33821

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la distribution d'équipements de protection individuelle pour les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social. Le Gouvernement a mis fin à la distribution gratuite de masques issus de stocks de l'État dès le 5 octobre 2020. Pour les médecins, infirmiers, pharmaciens, psychologues, sages-femmes ou encore personnels des opérateurs funéraires, les frais sont désormais intégralement à leur charge et alors même que le prix des équipements a connu de fortes fluctuations. Les professionnels de santé, qui font tenir le pays debout depuis près de 6 mois, se voient ainsi infliger un coût supplémentaire. Elle demande au Gouvernement s'il entend revenir sur cette disposition alors que l'on est au cœur de la 2nde vague de l'épidémie de covid-19.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33821

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7930

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)